REM FORMATION

Formation de base AAC3

1 jour 6 heures

Programme de formation

Public visé

Public concerné
- Personnel des compagnies aériennes ACC3
- Agents habilités RA3 et candidats au statut RA3
- GHA (Ground Handling Agents)
- Responsables sûreté et conformité
- Auditeurs et validateurs

Pré-requis

Prérequis
- Aucun prérequis formel
- Connaissance de base du secteur aérien recommandée

Langue de dispense
- Français
- English (RA3 version available on request)

Objectifs pédagogiques

Cette formation donne aux participants une maîtrise complète de la sûreté du fret aérien international vers l'Union européenne : cadre réglementaire ACC3 et RA3, responsabilités opérationnelles, méthodes d'inspection filtrage, déclaration d'aptitude au transport et gestion des configurations multi-acteurs.
Elle couvre également les fondamentaux transversaux de la sûreté aéroportuaire: passagers, bagages, aéronef, menaces, culture sûreté pour ancrer les réflexes professionnels dans une vision globale et cohérente de la sécurité aérienne.

Description / Contenu

Cette formation couvre l'ensemble des exigences réglementaires applicables aux transporteurs aériens situés dans un pays tiers souhaitant acheminer du fret ou du courrier à destination de l'Union européenne et/ou du Royaume-Uni. Elle s'adresse à toute personne impliquée dans la chaîne de sûreté du fret aérien international.

Formation ACC3 et RA3 : la sûreté du fret aérien en provenance des pays tiers vers l'Union européenne et le Royaume-Uni

Tout transporteur aérien qui achemine du fret ou du courrier depuis un aéroport d'un pays tiers vers l'Union européenne doit être désigné ACC3 (transporteur de fret ou de courrier aérien opérant dans l'Union au départ d'un aéroport d'un pays tiers), et ses agents habilités et chargeurs connus de pays tiers doivent être validés RA3 et KC3. Cette formation de base donne aux équipes de ces entreprises, et à leurs responsables

sûreté, les connaissances exigées par le chapitre 6 du règlement européen 2015/1998 et par le régime britannique équivalent, en vue d'une validation de sûreté UE. Elle est animée par un formateur qualifié aviation civile ayant piloté des pré-audits ACC3 à l'international.

Programme de la formation (6 heures, évaluation comprise)

1. Le cadre réglementaire : le règlement européen 300/2008 et le règlement d'exécution 2015/1998, les statuts ACC3, RA3 et KC3, la validation de sûreté UE et les validateurs indépendants, le régime du Royaume-Uni après le Brexit.

2. Les responsabilités de chaque acteur : le transporteur ACC3, l'agent habilité RA3, le chargeur connu KC3, l'assistant en escale, les configurations multi-acteurs et la chaîne de responsabilité.

3. Les contrôles de sûreté du fret : méthodes d'inspection-filtrage admises, statut du fret, déclaration d'aptitude au transport, protection du fret sécurisé jusqu'au chargement.

4. Les fondamentaux de la sûreté aérienne : la menace, les passagers et bagages, l'aéronef, la culture de sûreté, la menace interne.

5. Se préparer à la validation : la liste de contrôle du validateur, les documents et enregistrements attendus, les écarts fréquents et comment les traiter.

6. Évaluation finale : questionnaire de connaissances et relevé de formation individuel, opposable lors des audits ACC3 et RA3.

Formats proposés : en salle dans notre centre de Roissy-en-France, en visioconférence depuis n'importe quel pays, en français ou en anglais (RA3 version). L'équipe est joignable au 01 49 19 81 79. Une version e-learning de 2 heures, Secure Supply Chain ACC3 et RA3, existe pour les équipes opérationnelles.

Modalités pédagogiques

Présentiel Formation en salle, avec supports numérique et échanges interactifs. Adapté aux groupes.	**Visioconférence** Session en ligne en temps réel. Même contenu, même durée. Accès depuis n'importe quel pays.	**Version anglaise (RA3)** Contenu identique dispensé en ang aux exigences de validation RA3 UE

Moyens et supports pédagogiques

Langue de dispense

- Français
- English (RA3 version available on request)

Modalités d'évaluation et de suivi

La certification est obligatoire et sanctionne la formation. Elle prend la forme d'un questionnaire d'évaluation des connaissances administré en fin de session. Un relevé de formation individuel est délivré à chaque participant ayant satisfait aux critères de validation. Ce document est traçable et opposable lors des audits RA3 / ACC3.

Modalités Accessibilité

Profil du / des Formateur(s)



Patrick Sicard dispose de plus de 40 ans d'expérience dans le transport aérien de fret, acquise au sein d'Air France et Air France-KLM Cargo, en France et à l'international. En tant que Directeur des Opérations Asie, il a supervisé la conformité réglementaire de 40 stations et piloté des pré-audits ACC3 dans l'ensemble de sa zone de responsabilité. Il maîtrise les exigences du règlement européen en matière de sûreté du fret aérien, les processus de validation et les obligations des acteurs de la chaîne logistique aérienne. Formateur chez REM FORMATION depuis 2021, il intervient sur les formations réglementaires liées à la sûreté fret, avec une approche ancrée dans la réalité opérationnelle.

07/11/2026